





À découvrir

LES LOGIS ET CHÂTEAUX

Lors de votre randonnée, vous allez découvrir plusieurs châteaux et logis. A la sortie du bourg, le sentier longe le **Logis de Beaugard** datant du XVII^{ème} siècle. ()



Plus loin, vous atteindrez le **Château de la Corbedomère (Propriété privée)** du XIX^{ème} qui surprend par son style d'influence italienne et son vaste parc. ()

Ensuite, prenez le temps d'admirer le **chêne centenaire de l'Audejonnère**. () Après avoir franchi la Doulaye, ce sera au tour du **Château du Thiboeuf (Propriété privée)** et de son parc arboré de se dresser devant vous. ()



STÈLE DE L'AVIATEUR JOSEPH GOËTZ



Stèle érigé en l'honneur de l'aviateur Joseph Goëtz qui faisait partie de la 335^{ème} escadrille de chasse en 1944. Le 23 mars de cette même année, alors qu'il était en mission, son avion s'est écrasé à Bournezeau. En cause, probablement des tirs allemands qui auraient endommagé son avion. Il décéda lors de l'accident.

Balisage

Sentier à suivre : N°1 Blanc



Bonne direction



Tourner à droite



Tourner à gauche



Mauvaise direction

Charte du randonneur responsable

• Rester sur les chemins •

La signalétique des sentiers est matérialisée par des plaquettes avec un balisage de couleur jaune sur un fond vert. Les numéros des sentiers figurent également sur ces supports et reprennent la couleur identifiant chaque commune. Les fléchages en pointillés signalent les variantes des sentiers.

• Respecter les chemins privés •

Certains chemins sont privés, leurs propriétaires ont accordé une autorisation de passage.

• Emporter ses déchets et ne pas faire de feu •

Si vous constatez des problèmes de balisage ou d'entretien, merci de noter l'endroit exact et de le signaler à la Communauté de communes.

Contact

Communauté de communes du Pays de Chantonay
02 51 94 40 23
tourisme@cc-paysdechantonay.fr
www.paysdechantonay.fr/decouvrir


1


SENTIER DES CHÂTEAUX Bournezeau



Départ

Place de la Mairie
à Bournezeau

 10.7 KM

 2H30

 FACILE



Le pas à pas

DÉPART PLACE DE LA MAIRIE - BOURNEZEAU

GPS : 46.63569/ -1.17017

DISPONIBLE AUSSI SUR PORTABLE !

Téléchargez l'application Cirkwi et scannez le QR pour retrouver ce circuit sur votre téléphone !



Légende



POINT D'INTÉRÊT

1 Contourner l'église par la gauche et continuer jusqu'au croisement. Monter **la rue de Beauregard** en face du restaurant. Poursuivre par le cheminement longeant **la route de Sainte Hermine**. Immédiatement après l'entrée du **Château du Pavillon**, bifurquer à droite par le chemin du **Petit Lundi**, jusqu'à la voie express. Emprunter le boviduc (passage souterrain) et longer le **vallon de la Doulaye**. Franchir la rivière par la passerelle, puis grimper le raidillon. Suivre un long chemin boisé avec, à sa gauche, **l'étang des Salines**, puis **la ferme de la Corbedomère**. Au bout, tourner à droite.

2 Prendre à gauche devant **l'ancien château** en empruntant le large chemin empierré qui contourne **le domaine de la Corbe**. Au pied du chêne multi centenaire de **l'Audejonnaire**, bifurquer sur la première route à droite. Au virage suivant, descendre par le chemin à droite le long du bois pour virer à gauche en bas. Franchir la passerelle et continuer jusqu'à la route. Tourner à gauche, puis passer **le hameau de Thiboef et son château**.

3 Traverser la **D48** avec prudence et emprunter à droite le chemin privé parallèle à la route qui vire à gauche après 50 mètres. Au bout, descendre le chemin à gauche et longer à droite **le ruisseau de Pierre Folle**. À la chicane, tourner à droite, traverser **le ruisseau des Sauzes** et remonter le chemin creux abrupt qui mène à **la stèle de l'aviateur**. Prendre la route à droite. Après 250 mètres, emprunter le passage privé à gauche.

4 Traverser la **D48** avec prudence pour prendre en face **le sentier dit « des Piochères »** qui descend vers le « **Pré aux Oiseaux** ». Suivre à gauche **les coteaux de la Doulaye** pour regagner le boviduc en privilégiant la variante de gauche par le haut du vallon. À la sortie du boviduc, suivre le chemin à gauche. Passer l'usine de traitement des eaux, puis traverser **la rue de l'Armistice** et emprunter le chemin parallèle à cette rue. Après le cimetière, emprunter à gauche la petite rue de **l'Ancienne Mairie**. Au bout, gagner le carrefour à droite, poursuivre en face par **la rue du Centre** avant de rejoindre le point de départ.